

vieux confrères de Lyon; un cri général d'indignation se fait entendre. *Quoi! s'écrient-ils,*

*N'avons-nous tant vécu que pour cette infamie!*

et nous le souffrirons! non, non. Aussitôt procureurs, huissiers, clerks, sergents entrent au greffe, la rage et le désespoir dans le cœur; ils s'emparent de tout ce qui leur tombe sous la main : chaises, bancs, livres, registres, tout leur est bon. Furieux, ils ressortent animés de plus en plus de l'esprit de vengeance; mais, ô maladresse incroyable! ils avaient oublié d'envoyer fermer la porte d'Anse, et ils ont la douleur de la voir franchir par leurs ingrats confrères qui, de loin à la vérité, ont encore la barbarie de leur jeter et leurs dragées et leurs saluts insultants. On prétendit alors que ce fut dommage. *Moi je soutiens, au contraire, que ce fut très heureux, car, le combat s'engageant, on allait voir procureurs battus par procureurs, et alors que fut devenu le proverbe!*

Cependant Villefranche ne resta que peu d'années privée de son baillage. Il fut rétabli par édit du mois de septembre de l'année 1775 sous le titre de sénéchaussée, et il subsista ainsi jusqu'à notre première révolution.

Les officiers de la sénéchaussée étaient en même nombre et sous les mêmes titres que ceux du baillage : un grand bailli d'épée, et le dernier fut M. le comte d'Escourtils, officier pour le titre, qui se dispensait de résider et, par conséquent, de présider. Peut-être y gagnait-on! Un lieutenant-général, civil, criminel et de police; un lieutenant particulier, civil et criminel; un lieutenant particulier, civil et criminel, honoraire; un lieutenant particulier et assesseur criminel et cinq conseillers. Le parquet était composé d'un avocat du roi, d'un procureur du roi, d'un substitut du procureur du roi, d'un greffier et d'un commis greffier.

Villefranche était encore le siège de l'élection du Beaujo-